

Commande publique

CONSEIL MUNICIPAL
En date du 18 Novembre 2024

N°17

OBJET : APPEL A PROJET PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS ET L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE PADEL SUR LA ZONE SPORTIVE DE MONTARGIS

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marches publics ;

Vu les articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'appel à projet et ses annexes ;

La Ville de Montargis met en œuvre une politique sportive de proximité permettant de valoriser et d'enrichir les activités sportives de ses habitants. Dans ce cadre, la Ville de Montargis souhaite permettre à ses habitants, de bénéficier d'infrastructures permettant la pratique du Padel, afin de diversifier son offre de sport.

L'appel à projet a pour objet la conclusion d'un bail emphytéotique administratif pour une durée de 30 ans en vue de la construction de terrains de padel et équipements annexes, puis de leur exploitation sur la zone sportive de Montargis.

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le lancement de la procédure de l'appel à projet et sa publication pour la conclusion d'un bail emphytéotique administratif en vue de la sélection d'un opérateur pour la construction d'équipements et l'exploitation d'une activité de padel sur le parc sportif de Montargis,

Considérant l'exposé de M. Le Maire ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'appel à projets et ses annexes,

AUTORISE le lancement de la procédure de l'appel à projet pour la conclusion d'un bail emphytéotique administratif en vue de la construction d'équipements et l'exploitation d'une activité de padel sur la zone sportive de Montargis,

APPROUVE les modalités et les conditions de mise à disposition du domaine public situé au sein de la zone sportive de Montargis par le biais d'un bail emphytéotique administratif au lauréat de l'appel à projet,

AUTORISE le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches pour la réalisation de ce projet de création de terrains de Padel et à signer tout document relatif à ce projet avec le lauréat de l'appel à projet.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Ville.